

SÉANCE DU 21 mars 2026

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice.....	11
Présents.....	10
Votants.....	10
Pour.....	10
Contre.....	00
Abstentions.....	00

Date de convocation :

16/03/2026

N° 2026-2103-14

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de LIZIÈRES dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Maëva JOFFRE, Maire.

PRÉSENTS : MM. COUTEAU Patricia, FLEUROT Mylène, HASBROUCQ Alexandre, JAUBOIS Philippe, JOFFRE Maëva, LONDEIX Céline, PELLETIER Matthieu, PION Emmanuel, RICHEFORT Aurélie, TIXIER Yves

EXCUSEE : Mme CHARTRAIN Delphine

M. JAUBOIS Philippe a été élu secrétaire de séance.

OBJET : nombre d'adjoints et conseillers délégués

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Lizières décide de fixer à trois le nombre d'adjoints à élire et d'ajouter un conseiller délégué.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

À Lizières, le 21 mars 2026

Le Maire



Maëva JOFFRE

Le secrétaire de séance

Philippe JAUBOIS

Accuse de réception en préfecture
023-212311104-20260321-2026-2103-14-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2026